Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212902472-20251217-DEL2025_7_11-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 Décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 4
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : M. Yann HUBERT à M. Eric BERDER, M. David GORAGUER à M. Serge SINOU, Mme Gabrielle COSQUERIC à Mme Jacqueline JEGOU et Mme Hélène CUILHE à Mme Catherine HECK.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique LE BIHAN.

**OBJET : 2025-7-11 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique de la maison de l'enfance a été lancée le 3 novembre 2025 sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des offres a été fixée au 1er décembre 2025.

Quatre offres ont été déposées.

Le règlement de consultation des offres précise les critères de jugement des offres et leur pondération comme suit :

Valeur technique : 60 %
Prix : 40 %

L'offre de AKAJOULE SAS a été retenue pour un montant forfaitaire de 20 900,00 € HT.

Il vous est proposé :

**D'AUTORISER** le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la maison de l'enfance avec la SAS AKAJOULE pour un montant de 20 900 € HT.

| | | |
|---|---|---|
| POUR : 27 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |

SAINT-EVARZEC, le 30 Décembre 2025

Le MAIRE,
René ROCUET